

# **ANNEXE**

**EXERCICE 2017**

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
DES VOSGES**

# SOMMAIRE

## **A) FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**

### **1) EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE**

### **2) REGLES ET METHODES COMPTABLES**

## **B) INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN**

### **1) BILAN ACTIF**

a) Actif immobilisé

b) Actif circulant

### **2) BILAN PASSIF**

a) Capitaux propres

b) Provisions pour risques et charges

c) Dettes

## **C) ENGAGEMENTS HORS BILAN**

## **D) INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**

## **E) INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF / PASSIF**

## **F) AUTRES INFORMATIONS**

## **A) FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**

### **1) EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE**

- La CCI de Région Lorraine n'existe plus au 1<sup>o</sup> janvier 2017. Les activités « régionalisées » de la Direction de la Formation et de la Direction Appui aux Entreprises sont redescendues dans la CCI des Vosges à cette date.
- Processus de redescente au niveau territorial par la CCI Grand Est de toutes les provisions « Ressources Humaines » (médaille du travail, indemnité de fin de carrière, congés payés, compte épargne temps). Les provisions en date du 01/01/17 figurent en immobilisations financières pour un montant total de 738 452.02 € selon le détail suivant :
  - Provision médailles du travail pour 67 869.72 €
  - Provision Indemnité de fin de carrière pour 347 824.46 €
  - Provision congés payés et compte épargne temps pour 322 757.84 €

Les provisions en date du 01/01/17 seront reversées par la CCI Grand Est à la CCI des Vosges.

Les provisions en date du 31/12/17 figurent en autres dettes pour un montant total de 726 668.77 € selon le détail suivant :

- Provision médailles du travail pour 61 209 €
- Provision Indemnité de fin de carrière pour 332 853 €
- Provision congés payés et compte épargne temps pour 332 606.77 €

Ces charges de personnel sont comptabilisées en autres achats et charges externes. La variation de la provision entre le 01/01/17 et le 31/12/17 représente une charge d'un montant de -11 783.25 € pour la CCI des Vosges.

- Participation à l'augmentation de capital de Vosges Immobilier Entreprendre à hauteur de 2 M€
- Subvention exceptionnelle de la CCI de la Moselle d'un montant de 215 K€ afin permettre à la CCI des Vosges de conserver les effectifs des services Centre de Relation Clients et Information économique. Cette affectation initiale a été modifiée à la clôture des comptes. 50% du montant de la subvention a été affecté à la Direction de la Formation.

### **2) REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes sont établis conformément aux principes généraux du Plan Comptable applicable aux Chambres de Commerce et d'Industrie, dans le respect des principes de prudence et au regard du règlement ANC 2014-03.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, il a été fait application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004, relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Pour l'application de ces règlements comptables, la méthode de réallocation des valeurs nettes comptables a été retenue.

Les immeubles ont été répartis en quatre composants :

- ⇒ Gros œuvre
- ⇒ Clos et couvert
- ⇒ Lots techniques
- ⇒ Second œuvre

Conformément au Règlement Intérieur, seules les immobilisations de plus de 500 €uros ont été entrées au fichier des immobilisations.

Les provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées selon leur degré estimé d'irrecouvrabilité et pas uniquement sur la base de leur ancienneté.

En tout état de cause, les créances douteuses de plus de trois ans sont sorties du bilan.

## **B) INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN**

### **1) ACTIF**

#### a) Actif immobilisé

	<b>VALEUR BRUTE EN DEBUT D'EXERCICE</b>	<b>AUGMEN- TATIONS</b>	<b>DIMINUTIONS</b>	<b>VALEUR EN FIN D'EXERCICE</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>				
LOGICIELS INFORMATIQUES	372 768			372 768
TERRAINS & AMENAGT TERRAINS	476 203			476 203
CONSTRUCTIONS	11 165 381			11 165 381
INSTAL.TECHN. - MAT.&OUTIL.INDUST	1 380 896	31 485		1 412 381
AUTRES	1 622 738	14 774		1 637 511
ACOMPTE/COMMANDE IMMOBILISATI	0			0
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>15 017 986</b>	<b>46 259</b>	<b>0</b>	<b>15 064 245</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
TITRES DE PARTICIPATION	2 833 838	2 040 597	0	4 874 435
CREANCES RATT. PARTICIPATION	0			0
AUTRES TITRES IMMOBILISES	762			762
AUTRES PRETS	971 532	290 000	343 715	917 817
AUTRES	0	738 452		738 452
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>3 806 131</b>	<b>3 069 049</b>	<b>343 715</b>	<b>6 531 467</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>18 824 115</b>	<b>3 115 308</b>	<b>343 715</b>	<b>21 595 712</b>

AMORTISSEMENTS	AMORTISS. EN DEBUT D'EXERCICE	DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS	AMORTISS. EN FIN D'EXERCICE
LOGICIELS INFORMATIQUES	348 560	16 158		364 718
TERRAINS & AMENAGT TERRAINS	51 832			51 832
CONSTRUCTIONS	7 126 118	388 110		7 514 228
INSTAL.TECHN. - MAT.&OUTIL.INDUST.	1 176 249	49 635		1 225 884
AUTRES	1 485 582	57 792		1 543 374
	<b>10 188 342</b>	<b>511 695</b>	<b>0</b>	<b>10 700 036</b>

TYPE D'IMMOBILISATION	MODE	DUREE
LOGICIELS INFORMATIQUES	Linéaire	2 à 5 ans
AMENAGEMENT DES TERRAINS	Linéaire	10 ans
CONSTRUCTIONS		
* Gros œuvre	Linéaire	de 30 à 60 ans
* Clos et couvert	Linéaire	30 ans
* Lots techniques	Linéaire	20 ans
* Second œuvre	Linéaire	10 ans
AUTRES	Linéaire	5 à 10 ans

PROVISIONS	PROVISIONS EN DEBUT D'EXERCICE	DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS	PROVISIONS EN FIN D'EXERCICE
TITRES DE PARTICIPATION AUTRES PRETS	328 653	4 375		328 653 4 375
	<b>328 653</b>	<b>4 375</b>	<b>0</b>	<b>333 028</b>

Liste des filiales et participations

SOCIETE	CAPITAL	CAPITAL DETENU	%	Dernier exercice clos	
				Résultat	Capitaux Propres
<b>1) FILIALES</b>					
SCI DES GRANDS PRES	1 524	93 653	99,00	0	1 952
SA VOSGES IMMOBILIER ENTREPRENDRE	1 031 536	4 149 729	91,96	-279 303	9 642 502
<b>2) PARTICIPATIONS</b>					
SAE AEROPORT EPINAL - MIRECOURT	50 000	24 300	48,60	22 502	778 449
PEPINIERE D'ENTREPRISES DE ST DIE	300 000	115 000	38,33		
SA EPINAL GOLBEY DEVELOPPEMENT	457 300	135 550	29,64		
SOCIETE IMMOB.LORRAINE ENTREPRISES	400 000	50 000	25,00		
TOIT VOSGIEN	39 000	6 864	17,60		
SEM DEVELOPPT EPINAL-GOLBEY	3 440 000	140 000	4,07		
SAEM VOSGES TELEVISION	519 800	12 400	2,39		
ADER	4 330 000	100 000	2,30		
SAS CCI.Fr		5 000			
SEBL	4 520 000	1 341	ns		
S2CL	2 999 700	-	2,64		
IMEO	250 000	-	7,92		
ILP	31 182 199	-	ns		
VIADUC KENNEDY	2 828 000	40 597	19,82		

L'augmentation de capital de 2 000 000 € n'est pas encore constatée dans les comptes de Vosges Immobilier Entreprendre au 31/12/17  
Le montant de l'augmentation de capital sur VIE figure en dettes sur immobilisations.

b) Actif circulant

**Etat des créances**

POSTES	Montants bruts au bilan	dont échéance		
		à - d'un an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	762			762
Prêts	917 817	287 772	462 326	167 719
Autres	738 452	738 452		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Créances d'exploitation				
* Avances et acomptes fournisseurs	22 726	22 726		
* Clients	944 917	944 917		
* Clients douteux	20 073		20 073	
* Clients, factures à établir	186 916	186 916		
Créances diverses				
* Etat, TVA déductible	2 137	2 137		
* Etat, subventions et produits à recevoir	266 120	266 120		
* Débiteurs divers	398 726	246 168	152 558	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	8 911	8 911		
<b>TOTAL</b>	<b>3 507 558</b>	<b>2 704 119</b>	<b>634 957</b>	<b>168 481</b>

Les clients douteux sont provisionnés à 100 % du montant HT, soit 19 519 €

## **2) PASSIF**

### a) Capitaux propres

#### Subventions d'investissements

<b>VALEUR NETTE EN DEBUT D'EXERCICE</b>	<b>SUBVENTIONS RECUES AU COURS DE L'EXERCICE</b>	<b>REPRISES DE L'EXERCICE</b>	<b>VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE</b>
1 510 848	28 988	187 704	1 352 132

### b) Provisions pour risques et charges

	<b>PROVISIONS EN DEBUT D'EXERCICE</b>	<b>DOTATIONS DE L'EXERCICE</b>	<b>REPRISES DE L'EXERCICE</b>	<b>PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE</b>
Provision pour litiges	187 907			187 907

c) Dettes

**Etat des dettes**

POSTES	Montants au bilan	dont échéance		
		à - d'un an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
<b>DETTES</b>				
Avances et acomptes clients	10 620	10 620		
Dettes fournisseurs	525 771	525 771		
Dettes sociales et fiscales	280 049	280 049		
Dettes diverses	2 115 326	2 115 326		
Dettes sur immo et comptes rattachés	2 036 630	2 036 630		
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Produits constatés d'avance	106 874	106 874		
<b>TOTAL</b>	<b>5 075 270</b>	<b>5 075 270</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**C - ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**- Avals et cautions**

**Garanties d'emprunts accordées à :**

\* La société SA Le TOIT VOSGIEN

5 688 457,78 €

## **D - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**

### Résultat exceptionnel

Les charges exceptionnelles d'un montant de 101 584,47 € représentent :

- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	101 584,30 €
- Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	0,17 €

Les produits exceptionnels d'un montant de 194 908,12 € représentent :

- Autres produits sur opérations de gestion	4,11 €
- Produits de cession des immobilisations financières	7 200,00 €
- Quote-part des subventions d'équipement rapportées au compte de résultat	187 704,01 €

### Montant des honoraires du Commissaire aux Comptes :

- contrôle légal :	5 800 € HT
- conseil :	néant

## **E - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF / PASSIF**

### Charges à payer

- Fournisseurs – Factures non parvenues	266 711,12 €
- Provisions RH	<u>726 668,77 €</u>
	993 379,89 €

### Produits à recevoir

- Fournisseurs – Avoirs à recevoir	2 078,12 €
- Clients – Factures à établir	186 915,63 €
- Subventions d'investissement à recevoir	17 323,44 €
- Subventions d'exploitation à recevoir	<u>248 796,07 €</u>
	455 113,26 €

## **F – AUTRES INFORMATIONS**

Dans le cadre de la loi PACTE, il est envisagé de substituer aux CFE des CCI un service électronique unique et à imposer la voie dématérialisée pour accomplir les formalités. Ceci impliquerait une fin de délégation de service public et donc la disparition des Centres de Formalités des Entreprises des CCI. Dans le cadre de la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle, il est prévu pour les CCI la perte de l'activité de collecteur répartiteur de la taxe d'apprentissage et la perte de l'activité d'enregistrement des contrats d'apprentissage. Sur la base des informations disponibles à ce jour, il apparaît hautement probable qu'une restructuration devra être menée au sein de la CCI des Vosges.